

REGION DE
Ville de.....
Centre d'état civil.....

Registre N°

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

CERTIFICAT DE NON DIVORCE, NON SEPARATION DE CORPS ETC

l'Officier de l'état civil Circonscription Urbaine de Dakar :

Sur la demande de l'intéressé (e) et l'attestation des sieurs :

1^{er} :

2^{ème} :

Demeurant à Dakar.

Certifie :

1. Que le mariage contracté le à

département de entre M.....

décédé (e) le et M.

n'a pas été dissous par le divorce

2. Qu'aucune séparation de corps n'a été prononcé judiciairement entre les époux.

3. Que le / la veuf (ve) de M jouit de ses droits civil

4. M n'a laissé aucun enfant mineur issu d'un mariage antérieur, ni enfants naturels reconnus.

Fait à Dakar, le 20.....

L'intéressé (e)

Les Témoins

L'officier de l'état civil

